Montréal (Québec) : des dizaines d’éducatrices voilées licenciées pour refus d’appliquer la loi sur la laïcité

22/04/2026 à 16h39



Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a licencié près de 150 membres du personnel de soutien qui refusaient de se conformer à la nouvelle loi québécoise sur la laïcité. Parmi eux figurent des dizaines d’éducatrices en service de garde, des surveillantes du midi, des techniciennes en éducation spécialisée et des préposées aux élèves handicapés portant un voile religieux.

En vertu du texte législatif, ces employées sont désormais considérées comme inaptes à exercer leur fonction si elles conservent un signe religieux visible. Le CSSDM avait contacté 734 employés concernés ces dernières semaines afin d’obtenir leur engagement à respecter la loi. Une partie d’entre eux a accepté ou s’est ravisée, mais près de 150 personnes refusent toujours de s’y conformer.

Les syndicats décrivent des départs vécus dans la douleur. « Bon, c’était ma dernière journée, je m’en vais », auraient dû annoncer certaines éducatrices à leurs élèves, provoquant

selon eux pleurs et incompréhension dans plusieurs établissements. Des responsables syndicaux affirment aussi que certaines directions vivaient ces licenciements avec malaise.

Le CSSDM reconnaît que ces départs aggravent la pénurie déjà existante, alors que 146 postes de soutien restent vacants. Directions d’école et syndicats redoutent des réductions de services le matin, le midi ou le soir, notamment pour les élèves les plus fragiles nécessitant un accompagnement spécialisé.

Radio Canada